

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

POLE RESSOURCES ET MO...



Conseil Régional
Bourgogne.Franche.Comté

Agents contractuels au Conseil régional, votre syndicat UNSA vous défend.



Depuis plusieurs mois, l'UNSA agissait syndicalement pour faire évoluer la position de la Région sur la situation des agents contractuels.

Première victoire, la Région vient de s'engager par écrit sur l'application rapide du dispositif de titularisation des agents contractuels. Prochainement un état des lieux des agents éligibles sera donc réalisé par les services RH sous la vigilance de l'UNSA.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour vous défendre et faire valoir vos droits.

Dijon, le 26/07/2017

Monsieur le secrétaire général,

J'accuse réception de votre courrier du 3 juillet 2017 concernant l'application, au sein du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 relatif à la titularisation des agents contractuels, dont les conditions ont été prolongées pour deux ans par l'article 41-I de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016.

Je vous informe que ce dossier fera partie des prochains chantiers traités par la direction des ressources humaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

UNSA

UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

5 avenue Garibaldi 21000 DIJON & 4 Square Castan 25000 BESANCON - 03 80 44 37 68

Ecrivez-nous à l'adresse électronique : contact@unsa-crbfc.eu

Retrouvez-nous sur notre site Internet : www.unsa-crbfc.eu

Adhérez en ligne à l'UNSA : jadhere.unsa-crbfc.eu (plus nombreux, plus forts !)

 [facebook.com/crbfc.unsa](https://www.facebook.com/crbfc.unsa)

 twitter.com/unsa_crbfc

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat
utile